

LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES AU PORTUGAL: LE CAS DE TRAS-OS-MONTES

MARIA ISOLINA POETA - ANA ALEXANDRA MARTA - ALEXANDRE MANUEL POETA -
MARIA CONCEIÇÃO SILVA (*)

Pendant les dernières années, l'évolution technologique et la restructuration agricole ont favorisé la concentration et la spécialisation de la production et aussi les méthodes extensives dans l'agriculture et dans l'élevage du bétail.

Leurs conséquences pour l'environnement se sont avérées multiples: la pollution croissante des eaux suivie de l'appauvrissement des nappes phréatiques, la dégradation physique, chimique et biologique des sols, la pollution atmosphérique et l'augmentation des risques d'altération climatique. À tous ces facteurs qui conditionnent la biodiversité et les paysages, il faut ajouter encore le risque d'abandon des activités agricoles dans des espaces qui, puisqu'ils s'avèrent moins rentables, deviennent marginalisés (Commission Européenne, 1999).

Les Mesures Agri-Environnementales (Règlement CEE n° 2078/92, du 30 juin 1992) ont accordé, dans le cadre des programmes du développement rural, une première réponse à ces problèmes. Ces mesures, qui ont accompagné la réforme de la PAC de 1992, elles appuyent l'agriculture et l'élevage de bétail extensifs et les méthodes de culture utilisant un minimum de facteurs de production, elles appuyent encore l'agriculture biologique, la protection des ressources génétiques, la mise en oeuvre d'un système de rotation des terrains à des buts écologiques, le maintien des terrains non cultivés, etc. Ces mesures

ABSTRACT

One of the objectives of this study was to specify the specific roles and responsibilities of all regional actors in the definition of Portuguese Agricultural Policy. To this end, data was used from a research project of European scope "Politiques Communautaires et Politiques Régionales: Les Acteurs Régionaux des Politiques Agricoles et Rurales" (PACREGIO). In addition, the study analysed the application of the (EEC) Reg. n° 2078/92 of the Council, from June 30, establishing the regime to promote agricultural production methods compatible with the demands of environmental protection and preservation of rural space. This analysis focused, particularly, on the influence that the Agro-Environmental Measures (MAE) have had on the income of "transmontanos" farmers, as well as the reasons that brought success and/or failure to the same farmers in Trás-os-Montes. For this analysis, various interviews were carried out with regional entities and organisms. In the final part of the study, we also speculate on the new MAE for Trás-os-Montes, in the context of Agenda 2000.

RÉSUMÉ

L'un des objectifs de cette étude est de connaître la compétence des acteurs régionaux vis-à-vis de la définition de la politique agricole portugaise. Pour accomplir cet objectif elle utilise quelques données recueillies lors d'un projet de recherche mené dans le cadre européen "Politiques Communautaires et Politiques Régionales: Les Acteurs Régionaux des Politiques Agricoles et Rurales" (PACREGIO). Cette étude analyse aussi l'application du Règlement (CEE) n° 2078/92 du Conseil, du 30 juin, concernant le régime des aides aux méthodes de production agricole compatibles aux exigences de protection de l'environnement et de préservation de l'espace rural. Cette étude analysera, notamment, le poids des Mesures Agri-Environnementales (MAE) sur les revenus des agriculteurs "transmontanos" et aussi les principales causes de la réussite et/ou de l'échec de leur application à Trás-os-Montes. En vue de cette analyse, plusieurs enquêtes à des entités et des organismes de la région ont été menées. Dans la dernière partie de l'étude sera présentée une perspective sur les nouvelles MAE à Trás-os-Montes dans le cadre de l'Agenda 2000.

sont appliquées volontairement par les agriculteurs dont les revenus, lors de cette application, sont accordés, en fonction des coûts additionnels qui en résultent et en fonction des pertes de rentabilité subies. D'une façon générale, les MAE veulent atteindre un double objectif: contribuer, tout en stimulant les pratiques agricoles extensives, à la limitation de la production et reconnaître l'intérêt public du rôle joué par les agriculteurs au niveau de la gestion de la terre et au niveau de la protection des ressources naturelles (Commission Européenne, 1999).

Compte tenu de ce contexte, cette étude veut, tout d'abord, connaître la compétence des acteurs régionaux vis-à-vis de la définition de la politique agricole portugaise et ensuite analyser l'application de ces mesures dans la région de Trás-os-Montes.

LA COMPÉTENCE DES ACTEURS RÉGIONAUX VIS-À-VIS DE LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Au Portugal, le gouvernement centrale par le biais du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches (MADRP) se charge de la définition des politiques agricoles et du développement rural, établies dans le cadre national, les institutions régionales n'ayant donc aucune autonomie dans leur formulation dont le seul rôle est de transmettre leurs opinions au Ministère. Nos politiques ont toujours un caractère national et elles sont complètement dépendantes des règlements communautaires (le pays est vu comme une zone homogène, les spécificités de chaque région n'étant jamais tenues en compte). Il faut souligner que,

(*) Departamento de Economia e Sociologia Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro. Portugal.

sauf pour le cas des programmes LEADER et INTERREG, toutes les autres mesures agricoles et du développement rural sont des mesures horizontales (Poeta *et al.*, 1997).

La distribution des fonds communautaires n'est pas non plus régionalisée, la Direction Régionale de l'Agriculture de Trás-os-Montes (DRATM) n'y a aucun budget à gérer. Les projets sont évalués par ordre d'entrée dans les organismes compétents et sont approuvés au cas où ils sont techniquement viables et au cas où ils satisfont les conditions/critères d'éligibilité qui sont aussi définies au niveau national. Donc, les montants dépensés dans les différentes régions dépendent, dans certains aspects, du dynamisme des agents locaux et dépendent aussi de l'adéquation mesures/critères à la région. Remarquons le cas des dédommagements compensatoires, relativement bien utilisées par Trás-os-Montes d'autant plus qu'elles s'adaptent aux besoins de la région (Poeta *et al.*, 1997).

La définition des politiques est trop centralisée et inadéquate aux régions, ce qui provoque, d'ailleurs, plusieurs problèmes lors de leur implantation (Poeta *et al.*, 1997).

La politique agricole et du développement rural et les appuis existants ne sont pas adaptés à l'agriculture de Trás-os-Montes. En outre, les changements souvent produits au sein de la politique communautaire, et par conséquent, au sein de la politique nationale, provoquent une désorientation de la part des techniciens et des agriculteurs (Poeta *et al.*, 1997).

Il y a, dans certains cas, des protocoles entre les institutions régionales mais leurs contacts sont, le plus souvent, informels et ponctuels, s'établissant au fur et à mesure qu'y surgissent des sujets de discussion. Le lien avec les municipalités (mairies et assemblées de paroisse) est assez rare une fois que les mairies ne se préoccupent jamais avec le secteur agricole exceptés les cas vraiment ponctuels (quelques programmes/mesures concernant les infrastructures, notamment les terrains arrosables et les chemins) (Poeta *et al.*, 1997).

LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES À TRÁS-OS-MONTES

Au Portugal, l'élaboration des MAE a été assurée conjointement par une unité de gestion nationale et par des unités nationales de gestion soit une pour chaque direction régionale d'agriculture.

À Trás-os-Montes, le programme mise en oeuvre par l'équipe régionale de gestion, suivant le Règlement (CEE) n° 2078/92, s'est établi à partir d'une étude sur les MAE qui étaient les plus adaptées à la région.

Pour aller à la rencontre des intérêts locaux et pour veiller à ce que ces mesures soient applicables à la région, la DRATM s'est couplée, pendant leur élaboration, à toutes zones agraires et à toutes associations d'agriculteurs. Ces organisations ont été consultées et l'en-

quête conduite a joué, surtout dans le cadre de l'établissement des conditions d'éligibilité, un rôle véritablement décisif. Il n'y a eu pourtant aucun pouvoir de décision au niveau régional sur les aspects concernant les montants financiers (Poeta *et al.*, 1998b).

L'implantation du programme a eu lieu en 1994, environ une année après le début de son élaboration, en 1993. Pendant toute l'année 1998, nous avons constaté un ensemble de changements qui concernent une future application pendant la période 1998-1999 (Poeta *et al.*, 1998b).

Le programme des MAE appliquées au Portugal Continental comprend tout un ensemble de mesures bâties autour de quatre grands groupes à objectifs spécifiques (IEADR, 1994):

Groupe I - Amointrissement des effets polluants de l'agriculture

Groupe II - Extensification et/ou maintien des systèmes agricoles traditionnels

Groupe III - Conservation des ressources et du paysage rural

Groupe IV - Formation professionnelle.

Application des MAE à Trás-os-Montes

Pendant l'élaboration des MAE à Trás-os-Montes, la stratégie ébauchée par la DRATM par rapport à la région a été prise en compte et par conséquent, d'une façon générale, le contenu du programme ne présente pas de changements au niveau des politiques conduites par les acteurs régionaux.

D'après l'opinion d'un membre de la DRATM, responsable des MAE à Trás-os-Montes, leur application à la région s'est avérée un énorme succès étant donné que le taux d'exécution y a dépassé les 100% dans presque toutes les mesures.

Cela se justifie par l'action de la DRATM qui a déclenché l'énorme adhésion vérifiée en menant des consultations locales ayant le but de rendre les mesures applicables à la région.

À Trás-os-Montes, les mesures ciblées ont été celles du Groupe II qui concernent l'extensification et/ou maintien des systèmes agricoles traditionnels (65%) suivies des mesures du Groupe I, qui concernent l'amointrissement des effets polluants de l'agriculture (28,6%) (**tableau 1**).

Au niveau des montants exécutés, les mesures les plus importantes ont été la "Protection Intégrée" ayant 16,14% et "l'Oliveraie Traditionnel" ayant 16,12% par rapport à la somme totale, suivies du "Système Policulaire Traditionnel du Nord et du Centre" avec 12,24% et de l'"Agriculture Biologique" avec 11,7%.

Analyse de la réussite et de l'échec des MAE à Trás-os-Montes

À Trás-os-Montes, la plupart des MAE ont bien marché puisqu'elles étaient, comme on l'a déjà dit, bien adap-

Tableau 1 Application des MAE pendant la période 1994.

Mesures agri-environnementales	Nombre projets*	Superficie potentielle éligible (ha)	Animaux potentiels éligibles (CN)	Montant total contractualisé	Montant de prime/projet*
Lutte chimique conseillée	66	7.600		226,807	3,44
Protection intégrée	269	600		4.636,776	17,24
Production intégrée	0	120		0,000	0,00
Agriculture biologique	30	850		3.361,579	112,05
Groupe I	365	9.170		8.225,162	22,53
Systèmes polyculturels traditionnels du Nord et Centre	5.000	3.500		3.504,179	0,70
Systèmes de céréaliculture non arrosée	3.313	18.000		1.540,316	0,46
Prairies (lameiros)	3.805	23.850		1.469,512	0,39
Systèmes fourragers extensifs	1.873	18.000		1.028,416	0,55
Oliveraie traditionnelle	10.020	6.500		4.621,423	0,46
Vignoble en chauscée (Douro)	4.144	10.000		2.439,140	0,59
Arbres fruitiers - variétés régionales	1.157	nd		428,531	0,37
Amandier traditionnel non arrosé	5.525	5.000		1.815,172	0,33
Reconversion de terrains arables en pâturages extensibles	0	4.000		0,000	0,00
Appui au maintien des races autochtones (CN)	3.195		21.438	1.958,390	0,61
Groupe II	38.032	88.850	21.438	18.805,081	0,49
Maintien des zones forestières	368	8.000		1.327,338	3,61
Préservation de massifs d'espèces d'arbres ou d'arbrisseaux	236	6.000		183,742	0,78
Maintien des terres agricoles à l'intérieur des zones forestières	39	2.500		21,401	0,55
Groupe III	643	16.500		1.532,482	2,38
Formation professionnelle				0,00	
Groupe IV	0	nd		114,936	0,00
Total	39.040	114.520	21.438	28.677,661	0,73

* Années 1994, 1995 et 1997.

Source: DRATM (1994); IFADAP (1996a); IFADAP (1996b); IFADAP (1996c); IFADAP (1998).

tées à la région. La plupart d'entre elles n'a pas introduit de grands changements au niveau des systèmes productifs par rapport à ceux qu'y étaient déjà adoptés par les agriculteurs de la région.

En effet, la désertification humaine devient la meilleure source de pollution à Trás-os-Montes. Ayant comme principal but à atteindre le combat à cette désertification, les MAE ont donc appuyé le maintien des pratiques culturelles traditionnelles.

Mais, en dépit d'une apparente réussite, quelques sanctions ont été vérifiées chez quelques mesures comme nous allons le voir ci-après.

Selon l'avis de quelques Associations d'Agriculteurs, l'adhésion aurait été supérieure si l'information et la diffusion du programme avait été plus efficace. Selon un membre de la DRATM, les équipes de gestion qui tenaient à leur charge la diffusion du programme, ont organisé des sessions d'information et ont diffusé des dépliants informatifs dans toutes les communes et aires agraires de Trás-os-Montes. Les mesures ont encore été diffusées à travers des Caisses de Crédit Agricole, à travers des journaux régionaux, des programmes de télé et de radio.

La durée des contrats – 5 années – a été, selon quelques agriculteurs, à l'origine d'un autre échec par rapport à ces mesures, surtout chez les personnes âgées qui craignent ne pas avoir du temps nécessaire à leur accom-

plissement: ils ont peur de ne satisfaire tous les compromis pendant si longtemps. Il faut encore souligner, d'après les affirmations de quelques entités et de quelques agriculteurs concernés, que parfois l'aide monétaire accordée lors de l'adhésion à chacune de ces mesures n'est pas compensatoire compte tenu des exigences bureaucratiques du processus.

Ensuite nous analyserons, groupe à groupe, les succès et les échecs obtenus par ces mesures dans la région (Poeta *et al.*, 1998a).

GRUPE I - AMOINDRISSEMENT DES EFFETS POLLUANTS DE L'AGRICULTURE

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, le Groupe I est le plus important d'entre eux à cause des exigences et des compromis qui le concernent. Évidemment, l'adhésion à ce groupe entraîne tout un changement des pratiques culturelles traditionnelles, à tel point que le nombre d'adhérents a été significativement inférieur aux autres groupes de mesures.

Les agriculteurs qui ont adhéré à la "Protection Intégrée" n'ont subi aucune perte de revenus, tout autrement, les coûts de production se sont amoindris à cause de la réduction du nombre de traitements phytosanitaires effectués.

Avec l'implantation de "Protection" et "Protection Intégrée" plusieurs associations se sont constituées, notam-

ment au niveau de la protection intégrée, ce qui a d'ailleurs contribué à une plus grande adhésion envers les mesures tout en permettant un appui technique aux différentes pratiques culturelles.

L'échec dans la mesure "Agriculture Biologique" se justifie par le manque, dans la région, de ce type d'associations. L'adhésion à cette mesure exigeait l'association à une entité certificative de "Agriculture Biologique" qui se situe trop loin de la région. Il faut remarquer, en outre, que la productivité physique associée à cette mesure a subi une chute considérable ce qui contribue à l'affermissement de la résistance des agriculteurs.

GROUPE II - EXTENSIFICATION ET/OU MAINTIEN DES SYSTÈMES AGRICOLES TRADITIONNELS

Ce groupe a été bien la cible d'une adhésion massive l'emportant sur tout ce qui s'est vérifié chez les autres. Cela est dû au fait qu'à Trás-os-Montes, les pratiques adoptées lors de l'adhésion aux mesures n'ont pas du tout été différentes de celles qui étaient déjà utilisées comme nous l'avons dit ci-dessus. Ces mesures ne poursuivaient qu'un seul but: le maintien des pratiques culturelles traditionnelles.

Ces mesures sont souvent citées par plusieurs entités et plusieurs associations d'agriculteurs comme étant des "aides aux revenus des agriculteurs" et pas comme de "véritables" MAE. En effet, l'adhésion à ces mesures n'a abouti à aucun résultat visible par rapport à l'environnement. Outre cela, et puisque les pratiques culturelles appuyées ne sont pas rentables, il est possible que nous soyons devant un échec économique à long terme.

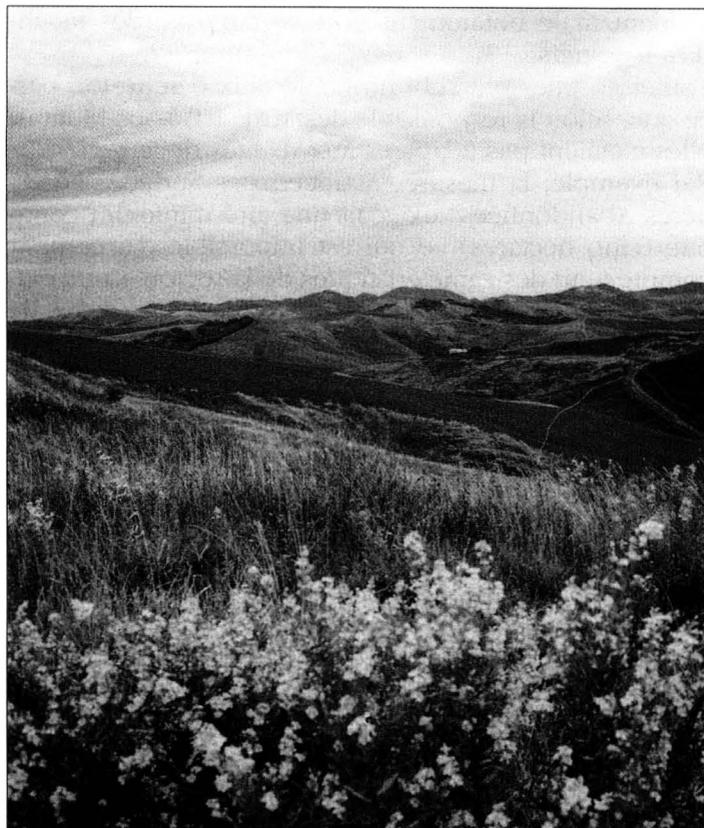
Selon la responsable des MAE à Trás-os-Montes, les mesures du Groupe II qui ont eu le plus de succès sont les suivantes: les "Systèmes Policulturés Traditionnels du Nord et du Centre", les "Prairies", "l'Oliveraie Traditionnel", les "Amandiers Traditionnels à Terrain Sec" et "l'Appui au Maintien des Races Autochtones Menacées d'Extinction".

En effet, la mesure "Systèmes Policulturés Traditionnels du Nord et du Centre" est bien adaptée à la région de Trás-os-Montes et l'aide monétaire qui l'accompagne est satisfaisante. Il y a pourtant un point négatif: c'est que cette mesure ne comprend pas la totalité de la région.

La mesure "Prairies" a obtenu un grand succès environnemental car, avec son adoption, on a repris l'habitude de nettoyer et couper le foin ce qui a abouti au maintien de ces prairies.

L'adhésion à "l'Oliveraie Traditionnel" s'est avérée un énorme succès parce que, tel que "l'Amandier", il est une culture typique de la région. C'est la culture qui présente le plus de difficultés étant donné qu'elle est installée en zones marginales sans d'autres alternatives culturelles. Elle a donc besoin d'appuis.

Il y a dans la région des différentes races autochtones menacées d'extinction c'est pourquoi "L'Appui au Maintien des Races Autochtones Menacées d'Extinction" a



été une de mesures ayant plus d'adhésion. Les bénéficiaires potentiels de cette mesure sont généralement les personnes âgées ce qui entraîne des questions négatives et positives par rapport au succès de cette mesure d'appui. Les producteurs les plus âgés sont déjà habitués à élever ces races, surtout pour le travail agricole, et par conséquent ils adhèrent tout de suite à cette mesure. Néanmoins, l'adhésion est assez faible car ils ont peur de ne pas accomplir les compromis exigés pendant une période de 5 années.

Les mesures "Vignoble en Chaussée de la Région d'Origine du Douro" et "Systèmes Céréalières en Régime de Terrain Sec" n'ont pas obtenu les résultats prévus quoiqu'elles aient eu comme but l'appui aux systèmes culturels importants de la région.

Pour le vignoble, les aides qui n'ont pas été suffisantes pour compenser la rémunération de la main-d'oeuvre chargée de la récupération de murs de support. Quant aux céréales en régime de terrain sec, à Trás-os-Montes, ils sont intégrés dans un système de rotation, la mesure n'a pas pris en compte cette réalité et, par conséquent, le paiement n'a été accordé qu'à l'aire semée excluant ainsi l'aire totale.

GROUPE III - CONSERVATION DES RESSOURCES ET DU PAYSAGE RURAL

Les mesures concernant ce groupe sont extrêmement importantes du point de vue de la préservation envi-

ronnementale notamment pour le contrôle des incendies forestiers.

Toutefois, elles ont subi un faible taux d'adhésion parce que, selon la responsable des MAE à Trás-os-Montes, elles n'étaient pas adaptées aux réalités de la région.

Par exemple, la mesure "Maintien des Surfaces Forestières Abandonnées" exigeait une aire minimum continue (cinq hectares) ce qui est impossible d'accomplir compte tenu des caractéristiques de la région. Cette exigence est devenue ainsi une des principales causes de l'échec.

En outre, l'adhésion à ces mesures est un processus trop bureaucratique ce qui fait que les bénéficiaires potentiels choisissent les mesures de replantation des forêts (Règlement (CEE) n° 2080/92) pour lesquelles ils obtiennent une aide supérieure à un délai supérieur.

GROUPE IV - FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Groupe IV concerne la formation professionnelle orientée vers les mesures du Groupe I. Ces mesures ont obtenu un énorme succès car l'adhésion a, sans aucune doute, surpassé les résultats prévus.

Le poids des MAE dans les revenus des agriculteurs de Trás-os-Montes

D'après le **tableau 2**, les aides agri-environnementales ayant une incidence dans l'agriculture (mesures 2 à 16, 18 et 23) ont contribué, à la moyenne, avec 1,4% pour le revenu obtenu par le secteur agricole au Portugal Continental, pendant la période 1994-1996 (DGDR, 1997). Mais, dans la région de Trás-os-Montes cette valeur a été significativement supérieure car elle a atteint les 2,5% des revenus cités.

Le montant relatif de la valeur moyenne des MAE a été inférieur à celui des Dédommagements Compensatoires payées, en moyenne, pendant la période de 1994 à 1996, avec une différence plus accentuée envers Trás-os-Montes, par rapport à la valeur moyenne envers le Continent (DGDR, 1997).

À travers l'analyse des résultats ci-dessus on peut encore ajouter que, le montant relatif de la valeur moyenne des MAE a représenté un peu plus de 8% de la valeur moyenne concernant les aides directes payées à la production, entre 1994 et 1996, au sein des différentes OCMs (DGDR, 1997). Encore une fois, pour Trás-os-Montes, cette valeur a été surpassée, les aides agro-environnementales représentant environ 32% des aides directes à la population, pendant la même période (DGDR, 1997).

Les appuis accordés par le biais des MAE, pendant la période 1994-96, ont été adressés aux zones agroécologiques et aux exploitations agricoles qui présentaient un plus haut degré de fragilité démographique, un plus bas degré de viabilité potentielle, un plus bas niveau de ressources et un plus bas degré de support direct à cause d'autres types de aides aux ressources. Néanmoins,



selon la DGDR (1997), la valeur moyenne des aides accordées a été significativement réduite jouant, par conséquent un rôle peu important dans la viabilisation des exploitations agricoles au Portugal continental.

Quelques lignes d'orientation pour les nouvelles MAE dans le cadre de Agenda 2000

Dans le cadre d'un projet, financé par la Direction Générale du Développement Rural et développé dans le Département d'Économie et Sociologie de l'Université de Trás-os-Montes et Alto Douro, visant l'identification de nouvelles MAE dans le cadre de Agenda 2000, nous pouvons affirmer, après une première analyse des interviews réalisées aux institutions et aux divers types

Tableau 2 Importance (intra-régionale) des aides agri-environnementales dans le revenu annuel moyen obtenu par le secteur agricole à Trás-os-Montes et au Portugal continental dans la période 1994-96.

	(en pourcentage)	
	Trás-os-Montes	Portugal
VABpm (1)	86,4	81,6
Aides directes à la production	7,8	16,3
Dédommagements compensatoires	4,1	1,7
Aides agri-environnementales	2,5	1,4
Total des aides	14,4	19,4
Impôts indirects	0,8	1,0
VABcf (2)	100,0	100,0

(1) Valeur ajoutée brut à prix du marché.

(2) Valeur ajoutée brut aux coûts des facteurs.

Source: DGDR (1997).



d'associations d'agriculteurs, qu'il serait vraiment très important de procéder à quelques retouches envers les mesures déjà en vigueur et d'adopter encore d'autres mesures qui soit intégralement novatrices (Poeta *et al.*, 1998a). Pour le futur programme de MAE, il faut absolument rendre les conditions d'éligibilité et les engagements exigés plus perceptibles aux agriculteurs et aux associations, et il faut encore simplifier tout le processus bureaucratique qui accompagne toute adhésion à n'importe quelle mesure.

Pour que tous les bénéficiaires potentiels puissent prendre connaissance de leur existence il faut accomplir une diffusion suffisante et il faut encore introduire des campagnes de sensibilisation adressées aux consommateurs. Le cahier de charges de chacune des mesures devra être encadré dans la région, c'est-à-dire, tout le programme doit être régionalisé aussi bien que doit être établie une zonage des mesures dans la région elle-même. Par exemple, d'après plusieurs réponses obtenues pendant les interviews, on a pu constaté qu'un des problèmes les plus limitatifs à l'adhésion des MAE à Trás-os-Montes concerne l'aire minimum exigée. En vue de la résolution de cette question, ce limite pourrait être amoindri, dans la région, ou alors, la candidature des agriculteurs associés (mais pas en termes juridiques) devrait être permise pour qu'ils puissent ainsi atteindre cette exigence-là.

Dans le cas des "Vignobles en Chaussée de la Région d'Origine du Douro", une des mesures spécifiques de Trás-os-Montes, certaines restructurations technique-

ment conseillées n'ont pas été accomplies ce qui pourrait conduire à des sanctions issues de la durée trop longue des contrats. Le changement de leur durée, de cinq années vers une année, s'avère une mesure vraiment très importante.

Dans le cadre du Groupe I il faut affermir l'appui technique aux agriculteurs car ces mesures entraînent le changement des pratiques culturelles traditionnelles.

Les produits issus de l'application de ces mesures, puisqu'ils sont véritablement sains, pourraient bénéficier d'une augmentation à la commercialisation tout en stimulant l'adoption de pratiques moins polluantes.

L'aide monétaire pour "L'Agriculture Biologique" devrait être supérieure à l'actuelle car l'adoption de cette mesure provoque une chute considérable dans la production et par conséquent conduit à l'affaiblissement des ressources de l'agriculteur.

Considérant les mesures du Groupe II comme un appui aux ressources, quelques interviewés suggèrent leur élimination et la transférence des aides vers les dédommagements compensatoires. Finalement, en ce qui concerne le Groupe III, ces mesures devraient être restructurées pour qu'elles soient adaptées à la réalité de Trás-os-Montes. D'une façon générale, elles devraient être plus stimulées et donc il faudrait augmenter les aides y concernées. ●

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Comissão Europeia (1999), A Agricultura e Ambiente. Newsletter, n° 9, Fevereiro.

Direção Geral do Desenvolvimento Rural (1997), Medidas Agro-ambientais - Avaliação intermédia da execução e do impacte socioeconómico do programa de aplicação a Portugal continental (1994-96).

Direção Regional da Agricultura de Trás-os-Montes (1994), Repartição Anual das Ajudas para o Período 1994-98. Dados não publicados. Mirandela.

Instituto de Estruturas Agrárias e Desenvolvimento Rural (1994), Medidas Agro-Ambientais. Lisboa.

Instituto Financeiro de Apoio ao Desenvolvimento da Agricultura e das Pescas (1996a), Gabinete de Estudos e Apoio Técnico. Boletim Estatístico 1994. Lisboa.

Instituto Financeiro de Apoio ao Desenvolvimento da Agricultura e das Pescas (1996b), Gabinete de Estudos e Apoio Técnico. Boletim Estatístico 1995. Lisboa.

Instituto Financeiro de Apoio ao Desenvolvimento da Agricultura e das Pescas (1996c), Gabinete de Estudos e Apoio Técnico. Boletim Estatístico 1996. Lisboa.

Instituto Financeiro de Apoio ao Desenvolvimento da Agricultura e das Pescas (1998), Gabinete de Estudos e Apoio Técnico. Boletim Estatístico 1997. Lisboa.

Poeta A., Poeta I., Silva C., Marta A. (1998a), Estudo da Aplicação das Medidas Agro-Ambientais no Período 2000/2006. Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro, Vila Real.

Poeta I., Silva C., Marta A. (1998b), As Medidas Agro-Ambientais em Trás-os-Montes. Proj. PACREGIO. Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro, Vila Real.

Poeta I., Poeta A., Diniz F., Carqueja L. (1997), Notes de Travail sur la Région de Trás-os-Montes. Proj. PACREGIO. Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro, Vila Real.